



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES EDUCATEURS

PV n° 2 du 14 Juin 2021

Présents : Bernard BRAY, Dominique PARRIAUD, Philippe PUGET, Dominique RYMPEL, Hugues BOUCHER

Excusés : THIBERT Georges, GOUX Joël, DEGRANGES Romain.

Réfèrent administratif : Thomas DEGRANGE

○ RAPPEL AUX CLUBS :

Il est demandé de déclarer l'éducateur en charge de l'équipe dans FootClubs sur toutes les catégories et à tout niveau.

Toute modification faite par un club sur FootClubs concernant leur déclaration d'éducateur, doit impérativement être accompagnée d'un mail d'information au secrétariat du District et au responsable de la Commission des Educateurs.

SANCTIONS

La situation des clubs concernés sera examinée **début septembre**. Les clubs en infraction seront informés par courrier électronique ou par lettre recommandée.

A partir de la 1^{ère} rencontre officielle de la saison en cours jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs seront pénalisés de plein droit, par match disputé en situation irrégulière, d'une amende fixée par le Comité de Direction (voir sanctions financières).

A chacune des rencontres officielles, l'éducateur désigné en charge de l'équipe devra être présent sur le banc de touche ou sur le terrain comme éducateur joueur.

Sur présentation de sa licence d'éducateur, son nom et numéro de licence devront être mentionnés à ce titre sur la feuille de match. (Soit comme joueur, soit comme éducateur)

Toute absence de l'Éducateur déclaré devra être justifiée auprès de la Commission des éducateurs, qui en appréciera le motif, sous peine de l'application de la sanction financière.

Tout changement en cours de saison, sur l'initiative du club ou de l'éducateur désigné, devra être signalé, dans les 48 heures de la cessation de fonction, à la commission des éducateurs par mail via l'adresse officielle du club.

En cas de non-respect de l'obligation survenant en cours de saison, le club aura un délai de 60 jours pour régulariser sa situation.

Concernant les jeunes, il est demandé à l'éducateur de la catégorie d'être titulaire du module concerné.

La commission rappelle aux éducateurs ci-après qu'ils ne sont pas en règle au titre de la saison 2020/2021:

➤ **Catégorie U13 :**

- RIGAUDIER Nicolas, Crèches

➤ **Catégorie U15 :**

- DRIGON Romain, Abergement Lessard
- BOUSSAND Sélim, Dun Sornin Chauffailles
- LACROIX Thomas, USBG/Joncy Salornay
- GALERNEAU Guillaume, Crèches

➤ **Catégorie U18 :**

- CARRIERE Fabrice, GJ ES Nord Mâconnais
- HAMULKA Jérôme, ST Sernin
- SANDELLION Cédric, Le Breuil
- MEGUENNI Amine, La Clayette
- RIMAIRE Jean Claude, Mellecey/Mercurey
- BOURCET Sébastien, Sagy
- BASSOMO Pierre Charles, Tournus